

Papiers et emballages recyclables

À trier, en vrac

dans votre contenant de tri

Papiers



Emballages en métal



Cartons



Emballages en plastique



Nouveau : à partir du 1^{er} janvier 2023



Conseils

- Ne jetez que des emballages
- Ne les rincez pas, il suffit de bien les vider
- N'imbriguez pas vos déchets



Emballages en verre

À trier, en vrac

dans votre contenant à verre

Bouteilles



Pots et bocaux



Ces déchets ne sont pas à mettre dans votre contenant à verre

Vaisselle en verre, céramique ou porcelaine

Objets en terre cuite

Vitres et miroirs

Ampoules et néons



Conseils

- Ne les rincez pas, il suffit de bien les vider
- Prenez soin d'enlever les bouchons, couvercles et capsules



Ordures ménagères

À jeter

dans un sac fermé



Privilégiez le compostage de vos biodéchets : restes de cuisines, papiers, cartons



Les objets en plastique



Les déchets d'hygiène



Les autres déchets



Les restes alimentaires



Déchets végétaux du jardin

Les feuilles



Les fleurs



Les branches



Les tontes de gazon



Trois possibilités pour les évacuer :

- Le compostage (infos : le SYMEVAD au 03 21 74 35 99)
- Le dépôt en déchèterie Arleux, Roost-Warendin, Cuincy, Sin-le-Noble (infos : le SYMEVAD au 03 21 74 35 99)
- La mise à disposition d'un bac de collecte à déchets végétaux (40€ / an) (nous contacter au 0 800 802 157)

Dans votre bac de collecte des déchets du jardin vous ne pouvez pas jeter :

Restes alimentaires, résidus de fruits et légumes

Litières

Cailloux, terre

Cagettes en bois



Déchets encombrants - 50 Kg max/ objet - 2m³ max/collecte

Collecte en porte à porte à date fixe (voir calendrier)

à déposer sur le trottoir la veille de la collecte

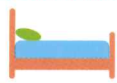
Mobilier extérieur



Mobilier intérieur



Matelas et sommier



Vélos et cycles



Ces déchets ne sont pas collectés



Conseils

- 4 déchèteries pour déposer vos déchets encombrants. Plus d'infos sur symevad.org ou au 03 21 74 35 99

Collecte sur rendez-vous 2 fois/an au 0 800 400 059 - déchets en bon état ou réparables

LE TRI DEVIENT + FACILE

MON MÉMO TRI



Triez uniquement les papiers d'écriture ou d'impression



Déchets d'hygiène

Votre papier ainsi trié doit rester un objet plat



Papier broyé, déchiqueté ou compacté en boule

Triez uniquement les emballages en plastique



Pour permettre un recyclage optimal, vos déchets ne doivent pas être imbriqués



et doivent être déposés vides et en vrac dans votre contenant conforme



Triez uniquement les emballages métalliques



Le meilleur déchet, c'est celui qu'on ne produit pas

Pour gagner de la place dans votre poubelle, pensez à aplatir vos déchets et pensez également à réduire vos déchets.



Je limite les emballages



Je mets un «STOP PUB»



J'utilise un cabas



Je fais du compost



Je fais réparer mes appareils



J'achète à la coupe



Je choisis de la vaisselle réutilisable



J'utilise des éco-recharges



STOP
au gaspillage alimentaire

Je donne ou vends

